



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

BILAN DE LA DÉLINQUANCE 2025

20 FÉVRIER 2026

1/ Contexte national et régional marqué par un niveau élevé de délinquance

La Guadeloupe se caractérise par un niveau de délinquance sensiblement supérieur à la moyenne nationale.

Pour la délinquance la plus violente, en 2025, le **taux d'homicides s'élève à 11,5 pour 100 000 habitants**, contre 11,1 en Martinique, 1,3 en France hexagonale et 1,5 pour l'ensemble du territoire national. Sur la période 2023-2025, le taux moyen s'établissait à 9,5 en Guadeloupe, contre 9,2 en Martinique, 1,3 en France hexagonale et 1,4 pour la France entière.

Les **tentatives d'homicides** illustrent également ce niveau de violence, avec un taux de **69 pour 100 000 habitants en Guadeloupe**, contre 50,2 en Martinique et 5,7 en France hexagonale.

En matière de **vols avec arme**, la Guadeloupe se situe au **troisième rang national en 2025**, avec **1,5 infraction pour 1 000 habitants**, derrière la Guyane (2) et Mayotte (1,7). À titre de comparaison, le taux est de 0,1 en France hexagonale et pour l'ensemble du territoire national. En Guadeloupe, la très grande majorité de ces infractions est commise avec des armes à feu.



2/ Délinquance en Guadeloupe, une évolution positive

Une dynamique de délinquance en net ralentissement depuis le 4e trimestre 2025

La Guadeloupe connaît depuis plusieurs années une progression marquée des crimes, de la délinquance et délits violents. Toutefois, les données consolidées pour l'année 2025 et les tendances observées depuis le dernier trimestre 2025 traduisent un **ralentissement significatif** de cette dynamique. Cette évolution doit être analysée en distinguant la zone gendarmerie et la zone police.

2.1 Stabilisation en zone gendarmerie

La zone gendarmerie couvre 28 des 32 communes de l'archipel, soit 91,5 % du territoire et 71,75 % de la population. Entre 2024 et 2025, la **délinquance générale y a progressé de 1,67 %, soit une hausse marginale**. En 2026, cette progression a été stoppée, traduisant l'efficacité des dispositifs opérationnels engagés.

2.2 Net ralentissement de l'augmentation de la délinquance en zone police

En zone police, la **délinquance a augmenté de 7,95 %** en 2025. Toutefois, cette hausse marque un net ralentissement par rapport à l'année précédente (+20,20 % entre 2024 et 2025). Au total, sur les deux zones, la **délinquance générale progresse de 4,02 %, contre 15,71 % l'année précédente**.

	Délinquance générale	Atteintes aux biens	Atteintes volontaires à l'intégrité des personnes
2023/2024	+15,71%	+16,00%	+14,00 %
2024/2025	+4,02%	-1,86%	+7,51 %

Homicides et violences graves

Le nombre d'homicides a atteint **47 faits en 2025**, contre 31 en 2024, soit une **augmentation de 31,16 %**. Les **tentatives d'homicide ont également progressé** (237 en 2025 contre 191 en 2024, soit **+24 %**). Ces chiffres influencent fortement le sentiment d'insécurité et s'expliquent notamment par la circulation importante d'armes à feu, la présence de réseaux criminels et des tensions sociales parfois impulsives.

2.3 Vols avec violence et circulation des armes

Les vols avec violence ont peu augmenté en zone gendarmerie (+1,78 %) mais davantage en zone police (+12 %).

Au total, la hausse s'élève à 7,5 %. Les vols avec armes à feu ont progressé de 5,88 %.

286 armes ont été saisies en 2025, soit une augmentation de 12,16 %.



2.4 Une baisse des atteintes aux biens

Les **atteintes aux biens sont en baisse globale de 1,86 %** en 2025. Les cambriolages diminuent fortement en zone gendarmerie (-13,09 %). Par ailleurs, le **taux d'élucidation progresse de 5,4 %**, traduisant un engagement renforcé des services d'enquête.

2.5 Une augmentation en nombre de sanctions contre les usages de stupéfiants

Les **infractions à la législation sur les stupéfiants ont augmenté de 13,09 %** entre 2024 et 2025. La réponse pénale a été renforcée avec une **hausse de 17,81 % des amendes forfaitaires délictuelles**. Des opérations coordonnées sur le littoral ont permis d'importantes saisies de stupéfiants et de marchandises de contrebande.

Forte augmentation du nombre d'opérations de contrôle du littoral, coordonnées par la gendarmerie dans le cadre du groupe d'action de l'État sur le littoral (GAEL), avec la Douane et d'autres services de l'État : en tout, une **vingtaine d'opérations de ce type ont été menées depuis le mois de septembre**.

Résultats : 2,5 tonne de stupéfiants, 2,5 millions de cigarettes de contrebande et 4 embarcations rapides ont été saisis aux réseaux de trafiquants

2.6 Sécurité routière : une amélioration mais un bilan humain qui demeure trop lourd

En 2025, **49 personnes ont perdu la vie sur les routes en Guadeloupe** : le chiffre est en baisse par rapport à 2024 (53 tués), soit une **baisse de 8 %**. Il est à noter que parmi ces tués, 45 % étaient présumés « non responsables ».

Sur ces 49 tués, 27 étaient des usagers vulnérables, dont : 6 en cyclomoteur, 7 en motocyclette, 3 à vélo, 11 piétons. **Les usagers vulnérables représentent 55 % des personnes tuées.**

Le nombre de blessés a également baissé : - 6,63 % (704 contre 754 en 2024).

Les forces de l'ordre ont mené davantage de contrôles, en particulier grâce à l'escadron de gendarmes mobiles (environ 70 gendarmes), pérennisé en Guadeloupe sur décision du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau. **Cela a permis d'augmenter considérablement le nombre de contrôles en bord de route et 100 616 infractions ont été constatées.**

Le nombre de retraits de permis a ainsi augmenté de 10,61 % par rapport à 2024 (1501)

Pour autant, ce bilan ne saurait être satisfaisant : le niveau de la violence routière demeure trop élevé.

Pour y remédier :

- Le nombre de contrôles demeurera élevé en 2026 ;
- Les mises en fourrière administratives des véhicules dont les conducteurs auront commis des infractions seront bientôt systématiques, avec véhicules conservés en fourrière une semaine (coût de gardiennage : environ 700 euros par véhicule, à régler par le conducteur en faute) ;
- De nouveaux radars seront installés au bord des routes pour améliorer la couverture du territoire.
- Modification du barème de durée des suspensions de permis depuis le 1er janvier 2026
- Arrêté préfectoral d'interdiction de vente d'alcool à emporter après 20h sur tout le territoire.

2.7 Éducation et sécurité

Depuis le 1er septembre 2025, **44 contrôles ont été effectués dans et aux abords des collèges et des lycées** par les forces de l'ordre, sur demande des chefs d'établissements.

Pendant ces contrôles, **69 armes ont été saisies** : 48 couteaux, 1 arme à feu, 1 arme à billes, 2 tasers, 1 arme à feu factice et 17 cutters et couteaux.

Parallèlement, **20 armes ont été saisies par les équipes éducatives dans les classes de primaire.**

Ces contrôles des établissements scolaires se poursuivront cette année.



3/ Carnaval 2026

Une sécurisation renforcée et efficace après l'homicide du 4 janvier 2026

À la suite des événements graves survenus en janvier 2025, un **plan de sécurisation renforcé a été mis en œuvre pour l'édition 2026 du carnaval**. Les services de l'État et les collectivités territoriales ont mobilisé des moyens supplémentaires et innovants.

Les mesures comprenaient : **survol par hélicoptère et drones, renforts en forces mobiles, adaptation des parcours et horaires, mobilisation d'agents privés de sécurité, interdiction des mortiers d'artifice, restrictions de circulation et encadrement renforcé de la vente d'alcool.**

Résultats : aucun homicide ni tentative d'homicide n'a été constaté après le 4 janvier 2026. Les débordements ont été contenus et aucun arrêté d'interdiction de manifestation n'a été nécessaire.



4/ L'État continue d'augmenter les moyens des forces de sécurité en Guadeloupe

Les engagements pris par le Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau en août 2025 font l'objet d'un suivi régulier.

Sont d'ores et déjà réalisés :

- le retour et la pérennisation d'un **second escadron de gendarmerie mobile** (70 effectifs) ;
- le maintien du **peloton de la garde républicaine** (15 effectifs) ;
- le **renfort de l'antenne OFAST de Guadeloupe** (+13 effectifs) ;
- le **renforcement des groupes « armes » de la DTPN** (+2 effectifs) **et du COMGEND** (+6 effectifs).

Sont en cours de déploiement :

- la **création d'une seconde brigade nautique de gendarmerie à Gourbeyre** (ouverture prévue en 2026, 6 gendarmes affectés) ;
- la **création d'une brigade nautique de police nationale à Pointe-à-Pitre** ;
- la mise en place d'un **laboratoire de balistique** (investissement de 800 000 euros) ;
- le **déploiement de deux radars côtiers** (portée 10 nautiques) aux Saintes et à Marie-Galante ;
- l'**acquisition d'un drone « marinisé »**, actuellement en phase d'expérimentation.



Des moyens nautiques supplémentaires en 2026, pour mieux contrôler les côtes

Au delà, le «**plan sécurité Antilles**» annoncé par le Président de la République est en cours de construction, mais des moyens supplémentaires sont d'ores et déjà annoncés, et de nouveaux modes d'action validés au niveau local :

- **Renforcement de la coopération régionale**, pour parler directement avec les pays de la zone et couper les trafics à la racine : au second trimestre 2026 se tiendra la commission mixte de sécurité avec la Dominique, afin d'étudier avec ce pays de nouvelles voies de coopération policière et judiciaire ;
- **Renforcement de la sécurité au Grand port maritime de Guadeloupe, de l'aéroport de Guadeloupe Maryse Condé et des flux des colis**, afin d'éviter que ces plate-formes ne servent de points de débarquement de stupéfiants à destination du « marché » guadeloupéen, et de « rebond » de ces trafics vers la métropole ;
- **Mise en œuvre du schéma territorial de prise en charge de la grande marginalité**, piloté par la préfecture, afin de lutter contre le phénomène des sans-abris qui créent un sentiment d'insécurité dans les centre-villes ; ce plan sera mis en place en parallèle de la **création d'une brigade de police d'assistance aux personnes sans abri**, sur le modèle de la « BAPSA » qui existe à la préfecture de police de Paris ;

Travail de proximité avec les communes :

- **Renforcement de la vidéoprotection** pour mieux mailler le territoire, décourager les délinquants et améliorer le taux d'élucidation ;
- **Un million d'euros de financement État garantis par le préfet pour financer la vidéoprotection**, Complété par les participations du conseil régional, du conseil départemental et des communes.
- Amélioration des échanges entre les FSI et les polices municipales, par le biais de **conventions de partenariat, et la « mise en commun » de polices municipales dans un cadre intercommunal pour les grands événements ;**
- **Coordination avec les maires pour qu'ils usent davantage de leurs pouvoirs de police** (contre les incivilités, contre la délinquance environnementale, contre la délinquance routière, pour prévenir les débordements lors d'événements festifs...).

L'année 2025 marque une inflexion encourageante dans l'évolution de la délinquance en Guadeloupe. L'État poursuivra et amplifiera ses efforts en 2026 afin de consolider durablement cette dynamique et garantir la sécurité des Guadeloupéens. L'objectif demeure constant : restaurer durablement la sécurité et la tranquillité publiques, en mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et territoriaux.